COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

4 mars 2025

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Ce rapport est identique à celui présenté lors du CST de février.

Le vote de la CGT sera donc identique d'autant plus que contrairement à ce que la collectivité avait annoncé en CST de décembre, les directions ne sont pas connues puisqu'aujourd'hui toutes les directions sont appelées à proposer des suppressions de postes.

La CGT a voté contre.
Unanimité des syndicats contre.

MISE A JOUR DU REPERTOIRE DES METIERS

La CGT constate dans le tableau en annexe la transposition des mesures du CST d'août puis du 6 décembre.

Le pallier 2 reste un mystère tant sur un fondement juridique qu'opérationnel.

La CGT regrette que les modifications à la suite de nos remarques en réunion préparatoire n'apparaissent pas en rouge et demande que des explications soient apportées sur le RIF qui avait été attribué aux gestionnaires des assurances, réceptionnistes … puis retiré.

La CGT demande que les organisations syndicales, sur un sujet aussi important soient associées en amont de la présentation en CST ce qui n'est pas le cas pour cette version.

La CGT demande que des votes séparés soient exprimés sur le 1 2 et 3.

Pour le 1. La CGT s'est exprimée en réunion préparatoire sur l'incohérence entre le montant plancher dans le rapport et l'autorité hiérarchique à exercer mentionnée. La CGT ne remet pas en cause le travail de la communauté métier mais l'absence de dialogue social sur les dimensions visant à protéger les agents en leur garantissant une rémunération cohérente avec des fonctions similaires. Ici le pallier 2 des gestionnaires identifiés comme autorité fonctionnelle de leurs collègues soit a minima 120€/mois. Est-ce une solution ou un modèle à appliquer ? La CGT vous demande de respecter le fait que certaines assistantes sont spécialisées sur des politiques publiques et ont développé une certaine expertise.

Le Drh nous avoue avec difficultés que les « pool » gestionnaires et assistantes sont le référentiel recommandé !

Concernant le 2. L'adjoint au responsable EPLE. La CGT demande un bilan avant de pouvoir se prononcer. En réunion préparatoire la CGT a fait part de son incompréhension de la publication dans la mobilité de 2 postes de ce type sans aucune information préalable dans le cadre du dialogue social. A quel moment les ATI passeront sur la nouvelle dénomination de technicien informatique ?

Cette fonction était demandée par la CGT mais pas n'importe comment et sans concertation : critères de recrutement, % consacré à la fonction, lycées identifiés et critères, prise en compte des agents lauréats du CQP pour s'expérimenter avant prise de fonction responsable, définition rôle hiérarchique, polyvalence attendue, logé par NAS, NBI, formations …

Le sujet n'est pas mûr pour ce CST. Une concertation préalable est nécessaire et le bilan prévu au CST du 5 juin nous parait essentiel pour émettre un avis.

3. la CGT se félicite de cette harmonisation des intitulés et rappelle la nécessité d'harmoniser entre les services et les lycées entre encadrant et manager.

Idem pour la fiche de poste adjoint EPLE la dimension prévention pour limiter les risques professionnels est bien mentionnée mais quand il s'agit des fiches de postes de l'encadrement dans les services (resp numérique secteur ou resp unité appui au pilotage) cette mention n'apparait pas de façon explicite.

Enfin pour la CGT une nouvelle fois nous demandons a être associés à la simplification de ce tableau puisqu'en réunion préparatoire il a été fait mention d'un travail engagé à la DRH.

La CGT a voté **contre pour le 1. Pour que les agents aient une rémunération à hauteur de fonctions semblables. Pour le 2. Contre et le 3. abstention**

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

4 mars 2025

AJUSTEMENTS D'ORGANISATION AU SIEGE

Quelles sont les orientations sur l'organisation des services ?

DAG

Pas de remarque sur l'imprimerie. Suppression de poste sans redéploiement. Pourtant cette direction n'était pas identifiée comme faisant l'objet de coupes budgétaires. Des besoins dans cette direction auraient pu être couverts par redéploiement de ce poste.

DTN

Il s'agit d'une première étape et le projet de direction en cours de finalisation devrait déboucher sur une seconde étape.

La CGT redemande à ce que l'introduction de l'IA soit appréhendée avec la dimension impact sur les agents leur sante et l'organisation du travail.

En conclusion, la CGT **s'abstiendra** car même si certaines évolutions peuvent a priori aller dans le bon sens, la CGT comme les agents restent dans l'attente d'une vision globale des conséquences réelles du vote du budget 2025, de la mise en place de la territorialisation et de la feuille de route finale de la collectivité.

DEMATERIALISATION DU DOSSIER INDIVIDUEL AGENT pour info

Cette évolution concerne la gestion RH du dossier.

200 000 € + 130 000 € pour la gestion électronique des documents

La numérisation sera assurée par un prestataire.

Quel prise n compte de cette évolution dans l'ergonomie des postes de travail pour la consultation des documents ?

La CGT a bien noté que la box RH ou portail numérique agent ferait l'objet d'un lancement l'année prochaine. Ainsi, face à des demandes en attente et en prenant en compte l'avancement de PIXEL il est indispensable que ce sujet soit inscrit dans le cadre du dialogue social.

Efin la CGT réitère la demande de note de service aux autorités fonctionnelles et encadrant sur la suppression des dossiers individuels bis dans les lycées.

La CGT **abstention**

Un marché va être lancé pour un retour des offres à l'été 2025.